

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 304

présenté par

M. Brottes, M. Lamy, Mme Lepetit, M. Goldberg, M. Le Bouillonnet,  
M. Caresche, M. Pupponi, M. Chanteguet, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen,  
Mme Pau-Langevin, M. Bartolone, M. Bloche, M. Blisko, Mme Guigou,  
M. Bono, M. Duron, Mme Hoffman-Rispal, M. Bouillon  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 28**

Après le mot :

« concernées »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 16 :

« sont élaborés en application du code forestier. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement se justifie par son texte même.